



## Licence LEA (langues étrangères appliquées) Rapport Hcéres

### ► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence LEA (langues étrangères appliquées). 2013, Université Paris 13. hceres-02027322

**HAL Id: hceres-02027322**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027322>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université Paris 13 - Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 13 – Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006680

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
UFR LSHS - Université Paris 13, 99, avenue J.B. Clément, 93430 Villetaneuse.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Langues étrangères appliquées* (LEA) (328 étudiants au total en 2010-2011 ; L1 : 196 L2 : 78 L3 : 54) comporte deux spécialités (*Anglais-Allemand* et *Anglais-Espagnol*) qui s'inscrivent dans le cadre général *LEA* en respectant les standards habituels : deux langues vivantes étudiées à parité, enseignements techniques et de professionnalisation structurés progressivement.

Avec un volume horaire moyen global de 1716 heures et un stage professionnalisant obligatoire en L3, la licence *LEA* de l'Université Paris 13 a pour objectifs de former des étudiants aptes à répondre aux attentes des milieux professionnels correspondant, entre autres, au secteur « Affaires et Commerce », et de leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances pour intégrer, dans l'établissement, le master professionnel *LEA-MIA* (*Métiers internationaux des assurances*) et ceux du domaine *Droit, économie, gestion* (*Banque, finance, assurance, Management de la propriété intellectuelle, Gestion des entreprises et des organisations, Affaires et commerces avec les pays émergents*).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation, solide et cohérente, conduit en L3 à l'affichage d'un fléchage « assurances » en cohérence avec le master professionnel *LEA-MIA* et les attentes du monde du travail dans ce secteur. Même si cette licence apparaît comme étant bien structurée, équilibrée et progressive, il n'y a pas de formalisation des possibilités de réorientation ni des actions de remédiation éventuellement entreprises pour aider à la réussite des étudiants dont le taux d'évaporation à l'issue de la L2 est préoccupant et interroge sur l'attractivité de la formation (taux de réussite en L1 en 2010-2011 : 26 %).

Les trois années sont équilibrées entre anglais, espagnol ou allemand, et une montée en puissance et en technicité des matières d'application (6 heures par semaine en L1 - 10 heures par semaine en L3) avec une spécialisation « assurances » préparant au master professionnel *LEA-MIA*. Les cours magistraux (CM) sont utilisés progressivement (21 % en L1, 37 % en L2, plus de 50 % en L3) dans une formation de 1716 heures avec des semestres équilibrés (de 250 à 306 heures). Si les enseignements de langues, visant la certification CLES 3 (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur niveau B2/C1), sont dispensés principalement en travaux dirigés (TD), les CM sont quasi systématiques pour les matières d'application. La formation, par nature pluridisciplinaire, mais sans mutualisations identifiables entre mentions, laisse peu de place aux enseignements d'ouverture hormis une unité d'enseignement (UE) transversale au deuxième semestre (S2) et, du S1 au S6, une UE de Langue Vivante 3 (LV3), hors grille, avec crédits libres. L'informatique, obligatoire en S1, réapparaît dans les UE de préparation au stage en L2 (stage optionnel) et en L3 (stage obligatoire). Si la pédagogie par projet et l'acquisition des compétences transversales ne sont ni privilégiées ni mises en valeur, les UE de langues en L2 et L3 intègrent l'acquisition de compétences communicationnelles en contexte professionnel. Le contrôle des connaissances, appliqué uniformément, combine contrôle continu (40 %) et examen terminal (60 %), le contrôle terminal étant dérogatoire. Les étudiants absents à plus de 25 % des TD sont considérés comme défaillants. Les règles de compensation sont conformes à la réglementation en vigueur. Le suivi des compétences, non formalisé, paraît reposer sur l'existence de relations de proximité entre étudiants et enseignants. Le bilan établi pour 2011 semble devoir faire évoluer les pratiques et la diffusion de l'information auprès des étudiants.

L'information n'est vraiment formalisée qu'en L3 avec des conférences ou des enseignements dédiés préparant l'entrée en master. Hormis l'UE transversale « Qualité de l'expression » en L1, aucun cours de mise à niveau n'est prévu pour les étudiants en difficulté dont le suivi est assuré par deux enseignants référents dans un dispositif avec double tutorat (étudiant et enseignant) dont les modalités d'application et de fonctionnement ne sont pas précisées. L'UE de « Méthodologie du travail universitaire », organisée par demi-groupes, est articulée avec les enseignements de méthodologie disciplinaire. Les réorientations, limitées faute d'UE d'ouverture, sont traitées de façon informelle, sans référence aux dispositifs du service Sup-Orientation ni à une réorientation éventuelle vers une licence professionnelle. Les informations sur la mobilité internationale (année de départ à l'étranger, flux d'étudiants concernés) sont contradictoires et peu significatives. Les étudiants sont cependant encouragés dès la L1 à participer à des tandems avec des étudiants Erasmus anglophones, germanophones et hispanophones étudiant à Paris 13 ainsi qu'à effectuer un séjour Erasmus ou Micefa d'un ou deux semestres à l'issue de la L3. Les taux de réussite en L1 se situent aux alentours de 25 %, seulement 15 % des étudiants validant leur diplôme en trois ans. Le taux des étudiants sortant de L2 pour intégrer une autre formation (42 %) est élevé, ce qui peut interroger sur l'attractivité de la formation, et à peine compensé par les arrivées extérieures en L3. L'existence de relations facilitées avec l'équipe enseignante, combinées avec la mise en ligne de cours, semble tenir lieu d'adaptation des enseignements à des étudiants avec des contraintes particulières.

Si les masters professionnels du domaine *Droit, économie, gestion* sont présentés, le fléchage master professionnel *LEA-MIA* est clairement privilégié en L3 avec une UE professionnelle « Assurances » (72 H/CM) obligatoire. Il n'est pas fait mention des licences professionnelles de Paris 13 en phase avec une L2 *LEA*. Rien ne permet de déterminer si les enseignants-référents interviennent dans le suivi du Projet professionnel personnalisé (PPP) obligatoire en S2. La proportion d'étudiants intégrant un master (69 %) est en augmentation constante depuis 2007-2008, près de la moitié quittant Paris 13 pour une autre université, 25 à 30 % intégrant le master professionnel *LEA-MIA*, les autres se dirigeant vers un autre master de l'établissement. En 2008-2009, 12,98 % des sortants diplômés pour lesquels aucune information n'est donnée sur les postes occupés ni sur le temps de latence, avaient intégré la vie professionnelle. Le devenir des sortants non diplômés n'est pas abordé, mais l'équipe de formation est consciente d'une situation liée à la nature d'une population fragilisée socialement.

La formation, pilotée par un responsable du diplôme et des responsables par année avec répartition collégiale des tâches annexes, est assurée par 13 enseignants statutaires (30 % (L1) à 48 % (L3) des enseignements), et une vingtaine de vacataires (dont 7 spécialistes des assurances), couvrant les différents champs disciplinaires (langues et

matières d'application). Les professionnels assuraient cependant seulement 5 % des cours en L3 en 2010-2011, ce qui peut interroger sur leur poids et leur rôle réels. Le mode de gouvernance, pour lequel aucun projet de conseil de perfectionnement n'est évoqué, n'est pas précisé. Si la maquette a évolué à partir du constat des faiblesses et des attentes des étudiants, l'évaluation rédigée en interne pointe un taux d'absentéisme inquiétant aux CM et une attractivité réduite du master professionnel *LEA-MIA*. La mention, qui participe aux opérations classiques pilotées par l'établissement, ne semble pas avoir pris les initiatives requises pour des actions de communication en direction des structures administrative et, surtout, des entreprises.

- Points forts :
  - Structuration et lisibilité du projet pédagogique avec orientation pluridisciplinaire conforme aux standards habituels d'une licence *LEA*, vraie progression de la formation qui professionnalise par paliers en s'étant assurée d'un bon niveau de langue.
  - Articulation licence/master avec, en L3, conférences d'orientation sur les masters du domaine *Droit, économie, gestion* et modules introductifs au master professionnel *LEA-MIA* de l'établissement.
  - LV3 (avec crédits libres) possible sur les six semestres.
  - Apprentissage par tandems avec les étudiants Erasmus anglophones, germanophones ou hispanophones accueillis à Paris 13.
  - Prise en compte du profil sociologique des étudiants et de leurs besoins, et intégration progressive du résultat des évaluations dans le pilotage.
  
- Points faibles :
  - Peu de possibilités de réorientation, place limitée réservée aux UE d'ouverture et/ou de culture générale et absence de mutualisations explicites avec d'autres mentions du domaine.
  - Fléchage « assurances » sur-affiché dans la maquette et dans la fiche RNCP, pouvant s'avérer être contre-productif.
  - Taux d'abandon très élevé en L1 (65 %) et perte d'effectifs préoccupante à l'issue de la L2.
  - Absence de formalisation du suivi des compétences de l'étudiant, rôle des intervenants professionnels extérieurs à expliciter, insuffisance des indicateurs et connaissance limitée de la population étudiante et de son insertion professionnelle.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de prévoir dans la maquette, en utilisant les possibilités de mutualisations nécessaires, un ensemble d'UE d'ouverture et/ou de culture générale susceptibles de favoriser les réorientations éventuelles en formalisant les modalités d'application.

Il serait souhaitable que l'équipe de formation s'interroge sur le sur-affichage « assurances », dont les effets peuvent être contreproductifs, et sur la possibilité d'introduire en L3, sous forme de parcours, des UE professionnelles préparatoires aux autres masters professionnels de l'établissement.

L'équipe de formation devrait formaliser davantage les pratiques positives dans l'accompagnement étudiant et se saisir des indicateurs disponibles pour s'interroger sur l'attractivité de la formation à la sortie de la L2 et du fléchage « assurances » à l'issue de la L3.

Le mode de gouvernance de la mention devrait être formalisé et le rôle des intervenants extérieurs explicité avec pour objectif la création d'un conseil de perfectionnement qui ne semble pas être encore à l'état de projet.

Il serait souhaitable que des initiatives soient prises pour mener des actions de communication visant à expliciter davantage la nature et l'ambition de la formation, en particulier en direction des entreprises (et pas seulement dans le domaine des assurances) relevant des multiples secteurs potentiellement recruteurs de diplômés *LEA*.



## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



Villetaneuse, le 19 juillet 2013

**Le Président**

Université Paris 13  
99, avenue J-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. 01 49 40 30 05  
Fax. 01 49 40 32 52  
pres-p13@univ-paris13.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la Section des formations  
et diplômés  
AERES  
20, rue Vivienne  
75002 PARIS

N/Réf. : JL/CD/SA 14100 N°188

Monsieur le Directeur,

Conformément à votre demande, je vous transmets par mail l'ensemble de nos réponses aux évaluations des formations déposées par l'Université Paris 13.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Loup SALZMANN

**P/Le Président et par délégation  
Le Vice-Président du Conseil  
des Etudes et de Vie la Universitaire**

  
**André TARDIEU**



Licence mention *Langues étrangères appliquées*

Domaine : *Arts, lettres, langues*

Demande n° *S3LI140006680*

**« Le mode de gouvernance de la mention devrait être formalisé et le rôle des intervenants extérieurs explicité avec pour objectif la création d'un conseil de perfectionnement .... »**

Nous proposons :

Création d'un conseil de perfectionnement composé du directeur/de la directrice du département, d'un linguiste et d'un enseignant des matières d'application. Réunion à l'issue de l'évaluation annuelle des étudiants. Ce conseil soumet d'éventuelles modifications des enseignements à l'ensemble des enseignants permanents auquel se joindront les enseignants vacataires concernés.

### **Le sur-affichage « assurances »**

D'une part, le département LEA tient à faire remarquer que pour choisir d'intégrer son master « Assurances à l'International » (insertion professionnelle : 100%), les étudiants ont besoin de découvrir ce domaine. Ce n'est pas une branche d'Affaire et Commerce que l'on choisit spontanément.

D'autre part, ce sur-affichage voulu, s'accompagne de 3 autres cours destinés à l'ouverture vers d'autres formations :

Cours de traduction et de langue commerciale : ouverture vers des masters (notamment Paris 7) ou des écoles de traduction/interprétariat

Cours de relations internationales : préparation à des masters dédiés à des aspects des relations internationales.

Cours de marketing, stratégie, économie, droit : ouverture vers des masters orientés vers le commerce international, le marketing international, le management : masters pro à Paris 13, à Paris 3, Paris 7 notamment. Ecoles de commerce.

### **Taux d'abandon très élevé**

S'il est largement dû à la fragilité du bassin de recrutement (niveau social, culturel) et à l'idée reçue qu'en attendant de faire la formation du 1<sup>er</sup> choix et à laquelle on n'a pas été reçu, il est judicieux « de faire des langues », et donc d'aller en LEA ; s'il est aussi dû au fait que beaucoup de lauréats de bac pros pensent trouver en LEA une formation généraliste susceptible de mieux leur convenir qu'une formation dédiée à une ou deux matières.

Nous allons, notamment en L1 et L2 charger les responsables de ces années de suivre au plus près les fluctuations et d'entamer, autant que faire se peut, un dialogue avec les décrocheurs.

De plus, deux permanents vont repenser le cours de méthodologie du travail universitaire afin de l'adapter au plus près aux besoins de notre formation.

Nous organiserons aussi, fin octobre, début novembre une réunion de l'équipe des linguistes pour identifier les étudiants en difficulté dans l'une ou l'autre ou les 2 langues et d'étudier leurs besoins précis. Interviendront alors les tuteurs étudiants qui auront des missions bien définies pour la remise à niveau de ces étudiants qui auront une obligation de présence. Ce tutorat ne sera dorénavant plus placé « là où c'est possible », mais ils

seront adossés à des TD dont l'enseignant veillera à la présence effective des étudiants invités à suivre ce tutorat.

En décembre, nous comptons faire intervenir le CIDO au niveau des L1.

### **Suivi des compétences de l'étudiant**

On trouve sur Internet des référentiels de licences SHS, mais pas de référentiels pour les langues en général et pour LEA en particulier. Nous nous donnons un an pour en élaborer un, éventuellement en collaboration avec nos partenaires de P3 et P7. Nous aurons alors en main un outil qui nous permettra d'évaluer l'évolution des compétences de nos étudiants.

Pour ce qui est des certifications CLES, nous incitons nos étudiants (mais sans doute faudra-t-il l'explicitier plus et le noter plus clairement dans la maquette) à passer à partir de L2 les CLES 1 et 2 à leur rythme, afin d'avoir fin de la licence au moins un CLES 1 et un CLES2.